

# Notes de folklore suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde**

Band (Jahr): **5 (1915)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **11.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des holperigen Fahrweges sah er eine breite, schöne Straße vor sich, welche in gerader Richtung in das Dorf Steinen führte. Wäre er dieser vermeintlichen Straße gefolgt, würde sie ihn unrettbar in den See und in den Tod geführt haben. Um den Zauber von sich abzuwenden, setzte der Mann sich nieder und wechselte die Schuhe. Augenblicklich war der Bann gebrochen und er konnte seinen Weg wieder fortsetzen.

Seewen (Schwyz).

A. Dettling.

### Notes de folklore suisse.

*Ruse de guerre.* — On a signalé une ruse de guerre dans *Schweizer Volkskunde*, t. II, p. 75 et 90. En voici une autre, que je rencontre dans une légende savoyarde: Les Bernois assiègent un château; les habitants, réduits à la dernière extrémité, font manger à leur dernière vache leur dernière mesure de blé, et la font sortir; les Bernois s'en emparent, la tuent et concluent que les assiégés ont des vivres en surabondance; aussitôt ils lèvent le siège.

Connait-on des parallèles suisses ou autres à ce thème militaire?

*Rites funéraires.* — Dans la région de Chaumont, près Neuchâtel, il y a une cinquantaine d'années, quand un homme venait de mourir, on découpait dans le drap où il était mort un morceau de toile dont on faisait un manchon à hauteur d'homme à un arbre fruitier de son jardin ou de son champ. Quand ce morceau était définitivement pourri et tombé de l'arbre, on disait que le temps de purgatoire du défunt était fini et qu'il était entré en Paradis. (Communiqué par M. Le Coultre, Neuchâtel.) Pour des parallèles suisses, voir Hoffmann-Krayer, *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, p. 44.

*Rites d'accouchement.* — Dans le Seeland, qui s'étend entre les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat, quand une femme était en travail d'enfant, avant la Réforme, on lui faisait avaler des morceaux de papier avec, inscrites dessus, des prières latines; depuis la Réforme et jusqu'à ces dernières années, on inscrit des versets de la Bible en allemand. (Communiqué par M. Le Coultre, Neuchâtel.)

Même pratique en pays musulmans avec des versets du Koran, en Russie avec des versets de l'Évangile, etc.

*A propos d'une chanson de mariage.* — On lit dans l'excellent article de M. Gauchat, *La Trilogie de la Vie*, *Bull. du Gl. des Pat. Rom.* 1911, p. 8:

«Le Recueil Corbaz (p. 204) donne une version plus authentique:

Pliaura poura épausa,  
Poura malhirausa,  
Bèse lo coumachlio,  
Po lo dèrai iadzo,  
Passa lo lindai (seuil),  
Po lo dérai pas;  
Jamé dé ta via:  
Te ne chai revindri (tu ne reviendras ici)  
Tant à ton prévai (jusqu'à ton ?).»

Il est évident que ce dernier mot a été mal écrit ou mal copié, et que dans le texte original il doit y avoir:

Tant qu'à ton premi = jusqu'à ton premier (sous-entendu: enfant).<sup>1)</sup>

On sait que chez un très grand nombre de peuples demi-civilisés, et sporadiquement en Europe de nos jours, la maison paternelle est inderdite à

<sup>1)</sup> *Premi* rime du reste avec *revindri*. [A. R.]

la jeune mariée jusqu'après la naissance de son premier enfant. J'ai cité plusieurs faits de ce genre dans mes *Rites de Passage* pour prouver que les cérémonies des fiançailles, du mariage, de l'accouchement et de la naissance forment parfois un seul ensemble cérémoniel, à étapes caractérisées, mais toutes reliées entre elles. C'est à une interdiction du même ordre que ferait allusion cette fin de chanson. Connait-on des parallèles suisses ?

Cette même chanson fait allusion à un autre usage, celui de *baiser la crémaillère* au moment où le cortège quitte la maison de la fille, après la bénédiction à l'église, pour se rendre dans la maison du garçon. Je crois me rappeler que cet usage se rencontre en divers pays slaves méridionaux ; mais dans nos régions il semble rare ; en Savoie je ne le trouve certifié que pour une seule commune des départements (voir : *En Savoie* t. I, *Du Berceau à la Tombe* Chambéry, Dardel, 1914).

Le chanson qui commence par *Pliaura, pliaura, pouva épousa* ou variantes très semblables, a été rencontrée dans le pays de Vaud, dans le Chablais, dans la val d'Aoste et en Languedoc. Il serait intéressant d'en déterminer exactement la répartition géographique, afin d'en discerner à peu près le lieu d'origine. Certaines versions genevoises en semblent une déformation maladroite.

*La clef de Saint Guérin.* — Dans une courte note (*Archives suisses* Trad. pop., 1913, p. 63) M. Hoffmann-Krayer parle de la clef de saint Guérin d'après un correspondant qui conseille de chercher des renseignements ultérieurs en Valais parce que cette clef était conservée à Sion. Voici quelques documents complémentaires. Il s'agit bien en effet, du 40<sup>e</sup> évêque de Sion ; mais avant d'atteindre à cette dignité, Guérin, venu de l'abbaye cistercienne de Molesme, avait fondé l'abbaye de Saint Jean d'Aulps ou Aulph (pron. Au) dans le Chablais et c'est d'abord en cette abbaye que s'était centralisé le culte du saint et l'usage cérémoniel de sa clef.

On trouvera des renseignements historiques et hagiographiques sur le saint dans une assez bonne monographie de l'abbé Ruffin, *Vie de Saint Guérin, son culte, ses reliques*, Genève et Annecy (Burdet), 1872, in-18.

Dès après sa mort, l'abbaye d'Aulps devint un lieu célèbre de pèlerinage et le culte rendu à Guérin fut consacré par la sanctification officielle qui se fit entre 1150 et 1160, le jour spécial était le 28 août. Au dix-septième siècle on venait à Aulps du Valais, de Vaud, de Fribourg, du Genevois et aussi de la Bourgogne, parce que l'abbaye était cistercienne. On invoquait le saint pour toutes les maladies humaines ordinaires, et de plus contre les épidémies comme la peste, et surtout les épizooties et les diverses maladies des bestiaux. On l'invoqua au dix-neuvième siècle, en outre, contre la fièvre, les maladies de la peau, les dartres, les incendies, les rhumatismes. (cf. Ruffin, ib., p. 285—286.)

Le 28 août, les populations des environs conduisaient à Aulps, pour leur faire toucher la clef et les faire bénir, leurs chevaux, leurs bêtes à cornes, leurs moutons, leurs mulets ; puis se tenait une grande foire, le 29, ainsi que le 30. En 1869, il y eut en Chablais et en Faucigny une grande épidémie de charbon qui nécessita un arrêté d'interdiction d'entrée de la part du gouvernement suisse ; les paysans des environs vinrent alors en grand nombre à saint Jean d'Aulps et, dit le panégysriste, « la maladie s'arrêta tout-à-coup ».

Saint Guérin était également vénéré en Lorraine ; en 1780 une députation arriva de Juxey, près Saint Dié, demandant qu'on leur donnât quelques

fragment du corps, afin de supprimer une épidémie sur les bestiaux qui faisait rage dans leur région.

Voici maintenant ce qu'était au début la fameuse clef. «C'étaient les clous qui liaient les extrémités du cilice, en forme de crochet et faisant fermoir.» Ils furent, après la mort du saint, renfermés dans une sorte d'étui qui a vaguement la forme d'une clef, mais pas absolument, de sorte que certains témoins lui ont attribué la forme d'un morceau de bois époincé et d'autres celle d'un grand clou de fer (renseignements oraux). De là aussi cette phrase du procès-verbal de 1865 que «la cure d'Armoy possède une partie de la clef de Saint Guérin». La clef était restée à Saint Jean d'Aulps jusqu'en 1793; lors de la fuite des moines, le prieur Dom Collet et deux autres personnes emportèrent la clef, qui fut déposée à Armoy par Collet lorsqu'il en fut nommé curé, et rapportée plus tard à Saint Jean. On prétend aussi qu'un autre fragment se trouve au Biot. Ce n'est pas le lieu d'étudier de près ce mécanisme de la multiplication de la clef de Saint Guérin, qu'on retrouve en plusieurs localités de la Suisse, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, tout comme on trouve de nombreuses clefs de saint Hubert. Je tenais seulement à bien indiquer le centre originel de ce culte spécial dans nos régions des Alpes. Au cours de certaines épizooties, la clef a été transportée en grande pompe dans les cantons suisses voisins.

On remarquera aussi que, sous l'influence du nom donné à l'objet, le mot *clavis* primitif s'étant précisé au cours des siècles, on a imposé à l'objet moderne la forme d'une véritable clef d'un caractère de style particulier.

L'ancien procédé consistait à appliquer directement la clef sur l'animal ou la personne et à l'endroit malade en disant simplement: *Sancte Guarine, ora pro nobis*. Mais depuis une vingtaine d'années, on a essayé de moderniser le vieux culte et on a inventé une oraison compliquée, qui se trouve au revers des images en distribution, de telle sorte que le rite manuel se trouve remplacé par un rite oral moins primitif, ou si l'on préfère moins direct et moins grossier. Il est évident que la clef ne joue plus qu'un rôle secondaire et que le rôle principal tend à être dévolu à la prière.

*Baromètre rustique.* — Dans les *Archives*, 1912, p. 185, M. Gabbud signale comme en usage dans un village du Valais un petit baromètre formé d'une branche écorcée, fixée à la porte d'une grange. J'ai trouvé le même objet en usage à Cormondrèche, mais sur une seule maison, et on m'a affirmé n'en pas connaître d'autre exemple à Cormondrèche même, ni aux environs. J'ajoute que seule une pointe de très jeune sapin peut servir à cet usage, à ce qu'on m'a dit. Je n'ai jamais vu de ces baromètres rustique en Savoie.<sup>1)</sup>

*Saint-Alleine.* — Il est bien probable, en effet, que dans les formules de conjuration citée dans les *Archives* 1912, p. 100, «saint alleine» ne soit autre chose que saint Hélène. Mais la remarque (ib; en note) de M. Rossat à propos des rimes avec *èn alèn*, *bétalèn* suggère aussi un autre rapprochement, avec le refrain de certain chansons françaises comme *par l'aleine* ou simplement *l'alaine* répété plusieurs fois.

<sup>1)</sup> Ce baromètre était bien connu à Lausanne dans mon enfance. Nous en avions presque tous un à la maison; nous le faisons en bois de *pin* ou en *genévrier*. Nous le fixions à la muraille, de façon que la petite branche pût se mouvoir sur une «échelle graduée» en papier. [A. R.]

On trouve ce refrain dans la chanson relative à la bataille de Marignan et que Weckerlin, *La Chanson populaire*, Paris, 1886, p. 28, attribue à quelque aventurier :

Le roy s'en va delà les monts  
Il mènra force piétons  
Ils iront à grand peine  
L'alaine, l'alaine, me faut l'alaine.

Dernier couplet:

Celuy qui fist ceste chanson  
Ce fust un gentil compagnon  
Vestu de laine,  
L'alaine, l'alaine, m'y faust l'alaine.

De même, une chanson dite «Les Bourguignons», recueillie il y a peu de temps par M. Clairefond à Yzeure, près de Moulins, et qui date du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, commence par:

En passant, oh par l'alaine  
Revenant par le Piémont

(Voir P. Duchon, *La vraie chanson de M. de La Palisse*, Moulins 1914, p. 140).

J'ignore d'ailleurs l'origine et le sens de cette expression, que M. Duchon traite à bon droit de «mystérieuse».

St. Blaise.

A. VAN GENNEP.

### Zur Geheimschrift.

(f. Schw. Volkskunde 4, 11. 22).

In meinem Besitze befindet sich ein Exemplar: D. Junii Juvenalis Aquinatis satyrae, ex rec. Henr. Christiani Nenninii, Mannhemii 1781; und Auli Persii Flacci satyrarum liber, ex rec. Isaaci Casauboni, Mannhemii 1780, mit einem gemeinschaftlichen Vorfaßblatt: Juvenalis, Persii et Sulpiciae satyrae.

Auf dem ersten weißen Blatte steht handschriftlich: Ce Livre appartient au Citoyen Lovergne Sergent de la premiere Compagnie du 3<sup>e</sup> Batallon 76<sup>e</sup> Brigade d'infanterie de ligne. Lovergne, sergent.

Daneben, auf der innern Seite des vordern Deckels, steht in Geheimschrift:

C2 l3vr2 1pp1rt32nt  
15 C3t43n 14v42rgn2 [so!]

Darunter steht von anderer Hand der Vermerk: Ce livre fut trouvé à l'auberge de Weiningen, au Mois de Mars 1819; il sert de Monument du séjour de l'armée française en Suisse.

Zürich.

Dr. J. A. Escher-Bürkli.

### Die Stimme des Blutes.

(vgl. Schweizer Volkskunde 3, 21 f. 46).<sup>1)</sup>

Das Blut eines unschuldig Hingerichteten ruft den Himmel an. Dafür möge das folgende Beispiel, zu dem wohl viele Parallelen aus

<sup>1)</sup> Das Nachfolgende bringt keinen weiteren Beleg zu der an den früheren Stellen erwähnten „Stimme des Blutes naher Verwandter“. Trotzdem möge auch das „Schreien“ des unschuldig vergossenen Blutes hier seine Stelle finden.  
E. S. K.